

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2021 à 19h45. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège à huis clos (sans public). La séance est enregistrée pour être diffusée.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Michel Viens ;  
Francis Boucher ;  
Charles Montamat ;  
Et Raymond Frève.

**Sont absents :** Messieurs LES CONSEILLERS ;  
Renaud Ouellet  
Et Yves Lapointe.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h45 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-03-2021**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé \_\_\_\_\_  
SIGNÉ  
Nancy St-Pierre, mairesse

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

02-03-2021

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 15 février 2021;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

03-03-2021

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois de février 2021 ;

Prélèvements directs : 4 842.57 \$  
Remboursement payé à l'intérieur de la paie :  
- Frais de déplacement et de repas : 39.35 \$  
Salaires : P.P. 3 et 4 : 11 285.19\$  
Frais Desjardins : 55 \$  
Liste des comptes à payer au 28 février 2021: 85 884.80 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

04-03-2021

## DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le rapport financier 2020 tel que déposé par M. Gilles Lebel de **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** de Saint-Pascal.

Voir l'extrait ci-dessous :

### Au 31 décembre 2020

Un surplus de fonctionnement de l'exercice de : 93 034 \$

Un surplus accumulé de 338 132 \$ :

- Non affecté : 124 833 \$

- Affecté : 213 299 \$

Détails des surplus affectés :

Eaux usées : 0 \$,

Communautaire : 21 738 \$,

Citerne : 40 000 \$,

Seuil TECQ : 70 700 \$,

Fonds 100<sup>e</sup> : 5 000 \$,

Redevances éoliennes : 35 669 \$,

GRAVIR/Développement/Cours d'eau : 17 592 \$,

Amél. Bureau/Internet/Biblio : 6 000 \$,

Sécurité civile : 16 600 \$.

### Au 31 décembre 2019

Un surplus de fonctionnement de l'exercice de : 143 953 \$

Un surplus accumulé de 349 074 \$ :

- Non affecté : 136 304 \$

- Affecté : 212 770 \$

Détails des surplus affectés :

Eaux usées : 25 173 \$,

Communautaire : 17 136 \$,

Citerne : 92185 \$,

Camion/Matériel incendie : 14 766 \$,

Fonds 100<sup>e</sup> : 4 000 \$,

Redevances éoliennes : 25 848 \$,

GRAVIR/Développement/cours d'eau : 3 325 \$,

Amél. Bureau/Internet/Biblio : 9 500 \$,

MADA & sécurité civile : 20 837 \$.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

05-03-2021

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DOSSIERS DE TAXES  
IMPAYÉES À ENVOYER À LA MRC POUR VENTE POUR  
DÉFAUT DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier par le secrétaire-trésorier de la MRC en vertu des articles 1022 à 1060 ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs avis ont été expédiés en 2020 et 2021 et que le dernier avis a été envoyé par courrier recommandé le 24 février 2021 à chaque contribuable concerné et qu'aucune entente de paiement n'a été conclue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'envoi à la MRC de Kamouraska de la liste des personnes endettées qui suit, et ce, sans aucun autre avis. Ce dossier inclut les ventes pour taxes de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Au 2 mars 2021 :

Guy Bouchard  
286, rue Principale Est:  
Lot : 5171178

Intérêts : 623.82\$  
2019 : 1 798.43\$  
2020 : 1 818.35\$  
Pour un total de : 4240.60\$

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

06-03-2021

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ À LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska **DÉSIGNE** la mairesse, Madame Nancy St-Pierre ou tout autre élu, comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska en 2021.

Propriétaire de l'immeuble au rôle : Guy Bouchard  
Adresse du propriétaire : 286, rue Principale Est  
Adresse de l'immeuble : 286, rue Principale Est  
Matricule : 6975\_51\_0000.00\_0000  
Cadastre rénové : 5171178

Les personnes ainsi désignées ne pourront enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

07-03-2021

## NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Nancy St-Pierre, mairesse, M. Charles Montamat comme membres représentant du conseil au comité consultatif d'urbanisme et ce, à compter du 3 mars 2021. Mme Nancy Tremblay, M. Germain Dupuis et M. Simon Castonguay acceptent d'être nommés membres du CCU et tous les membres seront désignés pour un mandat de deux ans.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

08-03-2021

**AUTORISATION DE PLACER UN MONTANT DE 67 466.59 \$  
CORRESPONDANT AU SURPLUS DE FINANCEMENT EN LIEN  
AVEC LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE  
DANS UNE ÉPARGNE À TERME**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'ouverture d'une épargne à terme (ET2) où un montant de 67 466.59\$ sera versé.

Ce montant correspond au montant emprunté en trop pour le projet de la construction de la caserne incendie. Au moment du renouvellement de l'emprunt pour la caserne, soit le 9 juin 2025, ce montant sera remboursé afin de réduire l'emprunt à renouveler.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

09-03-2021

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION POUR L'ABROGATION DU  
RÈGLEMENT NO 182 PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT  
D'UN SITE DU PATRIMOINE POUR LE NOYAU RELIGIEUX  
DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Point reporté.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

10-03-2021

**DEPOT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT  
L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 271-2021 PORTANT  
SUR LA CITATION DU NOYAU RELIGIEUX DE SAINT-  
JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Point reporté.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

11-03-2021

**DEPOT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT  
L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT 257-2020 SUR  
LES ANIMAUX.**

M. Charles Montamat donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 257-2020 concernant les animaux. Ce règlement annulera et remplacera le règlement no 205.

Un projet de règlement est déposé.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

12-03-2021

**AUTORISATION A MME NANCY ST-PIERRE, MAIRESSE,  
ET A MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNE, DIRECTRICE  
GENERALE, DE SIGNER LES ENTENTES RELATIVES AUX  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE PLUVIAL**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Nancy St-Pierre, mairesse, et Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à signer des ententes relatives à l'établissement de servitudes pour passage de conduites pluviales sur des terrains privés et à la coupe d'arbres sur un terrain privé qui pourrait survenir lors des travaux de réfection du pluvial sur la route de l'Église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

13-03-2021

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN TRIENNAL 2021-2024 DE  
RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DU  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE KAMOURASKA-  
RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ont pris connaissance du PROJET DE PLAN TRIENNAL de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 du centre de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska signifie au centre de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup qu'elle est en accord avec ce projet de plan triennal.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

14-03-2021

## DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 100\$ à Mme Émilie Bigonnese pour achat de couches lavables.
- Un montant de 100 \$ pour le gala des mérites de l'école secondaire Chanoine-Beaudet.
- Un montant de 50 \$ pour l'APHK.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

15-03-2021

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h35.

Signé \_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_ SIGNÉ \_\_\_\_\_  
Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale